

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 2022/01 du jeudi 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Organisation du Forum Séniors 2022

Annexe : projet du forum sénior 2022

Date de convocation : 11 février 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 23 février 2022

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : LAGARDE Maguy

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 94

- Titulaires : 92

- Suppléants : 2

Absents ayant donné pouvoir : 21

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (94)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

ALIZERT Nicolas
PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BŒUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine

CHABRILLAT Frédéric

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie

COSTE Yves
COSTON David
COSTON Marie
COUDUN Valérie
CREGUT François

MALLET Philippe (S)
DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean

DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe
GAUDRIAULT Damien
GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel
GOYON Guy
GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENDRE Denis
LENEGRE Jean-Louis
LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MARTINS Sandra
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel

PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra
PILLON Stéphane

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed

ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
SUTY Lionel
TEZENAS Olivier

THERME Jacques
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VALLON Sébastien
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (2) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; DABERT Jean-Claude (MALLET Philippe) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (21) ALBARET Christophe à NICOLLET Michel ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à COSTON David ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; CHABAUD Christelle à COUDUN Valérie ; CHALLET Vincent à GUILLAUME Julien ; CORREIA Emmanuel à ZANIN Nathalie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON Marie ; GOMF7 Jean-Marc à BRIIN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LE MARREC Laurys à FERREIRA Fernando ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; NUÑEZ-ORTIN Aurélie à ARNAULT Lionel ; PELLEGRINELLI Christophe à BARRAUD Bertrand ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ; WALTER Christian à MONTMORY Dominique ;

ABSENTS EXCUSES : (6) CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; FRADIN Guy ; JEANMOUGIN Isabelle ; ROCHETTE Christophe ; THALAUD François ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'Agglo Pays d'Issoire organisera du jeudi 15 au samedi 17 septembre 2022 inclus à Issoire un Forum Séniors « Tous acteurs d'un bel avenir ». Cet événement sera l'occasion d'accompagner au « Bien Vieillir » les bénéficiaires séniors résidants sur le territoire de la communauté d'agglomération et de promouvoir les acteurs de la « Silver Economie ».

Contexte :

Vieillir, c'est avancer en âge, se développer, se construire et s'user... Vieillir, c'est se transformer, changer d'aspect, sentir ses capacités se limiter et à chaque étape du parcours de la vie, se trouver confronté à des nouveautés et des pertes, ainsi qu'à des réorganisations souvent déchirantes.

Le vieillissement humain est caractérisé par un ensemble de modifications apparaissant au cours de la vie qui sont d'ordre morphologiques, physiologiques, psychologiques et sociologiques.

La prévention s'adresse avant tout à l'individu afin de lui permettre une meilleure qualité de vie au cours de son avancée en âge et de retarder le moment de la survenue de la perte d'autonomie fonctionnelle.

Les actions proposées lors de ce forum s'inscrivent dans la politique de **prévention de la perte d'autonomie**.

En renforçant la sécurité et la qualité de vie, elles visent à répondre aux souhaits de vieillir à domicile exprimés par de très nombreuses personnes retraitées.

Donner les clés du bien vieillir aux retraités est donc une des priorités.

Programme et organisation :

Le programme de ces trois jours s'articulera autour de rencontres, de conférences, d'animations et de stands de producteurs, artisans, ... Un théâtre-forum sera proposé le vendredi 16 septembre et pour clôturer ces trois jours, une randonnée sera organisée le samedi 17 septembre.

Le budget prévisionnel de cet événement est détaillé ci-après.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle affectée à l'évènement est de 43.000,00 €. Le plan de financement sera élaboré de manière détaillée et dans le respect des crédits budgétaires alloués.

Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements (Conférence des Financeur – CNSA, MSA, CARSAT, Crédit Agricole, etc.) nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tous les documents y afférent et le cas échéant, d'accepter les partenariats privés et les dons.

L'organisation de cet événement nécessite la conclusion de nombreux contrats, la réalisation de formalités administratives et notamment :

- les contrats de prestations de services ou fournitures nécessaires à l'organisation de l'évènement ;
- les contrats de prêt ou location de matériel, les conventions de mise à disposition de matériels pour l'installation des équipements nécessaires au développement des activités/ateliers/événements ;
- les conventions de mise à disposition temporaire des espaces publics dédiés à l'organisation de ce forum
- les déclarations réglementaires préalables à l'organisation d'une manifestation sur la voie publique ;
- les autorisations d'occupation temporaire du domaine public.

Les contrats de prestations de services ou de fournitures :

L'ensemble de ces contractualisations entre dans la sphère de la commande publique. À cet effet, et au regard des dispositions du code de la commande publique, les procédures de contractualisation dépendent de la nature des prestations et du coût. Tout d'abord, en matière de fournitures ou de services, quel que soit le nombre d'opérateurs économiques auquel il est fait appel et le nombre de marchés à passer, il est pris en compte la valeur totale des fournitures ou des services qui peuvent être considérés comme homogènes soit en raison de leurs caractéristiques propres ou soit parce qu'ils constituent une unité fonctionnelle. Le montant des marchés à conclure est inférieur à 40 000.00€ HT.

Au regard de la nature des prestations et des partenariats à intervenir, il apparait pertinent de faciliter les démarches administratives en autorisant Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente en charge de l'accompagnement des Séniors, à conclure l'ensemble des conventionnements nécessaires à la bonne organisation et réalisation de ce forum et dans la limite des crédits budgétaires alloués à cet événement.

Les occupations du domaine public nécessaires à l'organisation du Forum :

La programmation de cette manifestation prévoit l'installation de stands de producteurs et d'artisans, la mise en place de stands associatifs et privés d'espaces d'animations.

À cet effet, des espaces publics seront mis à disposition des professionnels. Ces espaces appartiennent à la ville d'Issoire, commune d'accueil de la manifestation. En conséquence, et dans un premier temps, il conviendra de contractualiser la mise à disposition de ces espaces par la ville d'Issoire, le propriétaire, à l'Agglo Pays d'Issoire, l'occupant à titre temporaire. Ensuite, et dans un deuxième temps, la communauté d'agglomération mettra ces espaces à disposition des professionnels présents au forum.

Il est proposé de permettre à Monsieur le Président d'octroyer des autorisations d'occupation temporaire du Domaine public pour une durée de 3 jours, définissant les conditions d'occupation et notamment le respect des règles en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité alimentaire.

En ce qui concerne les commerces ambulants, chaque professionnel devra, a minima, être titulaire, d'une carte de commerçant ambulant et être immatriculé au Registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au Répertoire des métiers (RM) ou être déclaré en tant que micro-entrepreneur.

Enfin, il est précisé qu'en principe, toute occupation du domaine public est assujettie au paiement d'une redevance et son montant est déterminé par les avantages de toute natures procurés au titulaire de l'autorisation. Toutefois, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Extrait du
du conseil communautaire 2022/01 du jeudi 17 février 2022

Redevance d'occupation des espaces dédiés demandée aux exposants présents (les associations, les producteurs locaux et les professionnels du secteur marchand) :

Dans le cadre de cet évènement, il est proposé de fixer une redevance d'occupation des espaces dédiés à chaque exposant présent comme suit :

Domaine d'activité	Redevance applicable pour les 3 jours pour chaque espace dédié
Associations	Gratuit
Producteurs locaux	150,00 €
Professionnels du secteur marchand	400,00 €

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la présentation du forum ci-annexée ;

CONSIDÉRANT que l'Agglo Pays d'Issoire souhaite organiser du jeudi 15 au samedi 17 septembre 2022 inclus à Issoire un Forum Séniors « Tous acteurs d'un bel avenir » ;

CONSIDÉRANT que l'organisation de cet évènement nécessite la conclusion de contrats et la réalisation de formalités administratives ;

CONSIDÉRANT que la programmation de cette manifestation prévoit l'installation de stands de producteurs et d'artisans, la mise en place de stands associatifs et privés et d'espaces d'animations ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider l'organisation d'un Forum Séniors « Tous acteurs d'un bel avenir » du jeudi 15 au samedi 17 septembre 2022 inclus à Issoire ;
- De valider la gratuité pour les participants à ce Forum ;
- De valider l'enveloppe budgétaire allouée à l'organisation de ce Forum Séniors, soit un budget prévisionnel d'un montant de 43 000,00 € ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal supplémentaire 2022 ;
- De solliciter une aide financière auprès de partenaires publics et privés en vue de la réalisation de ce projet ;
- De valider une prise en charge des dépenses par la Communauté d'agglomération (autofinancement) en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel et dans la limite des inscriptions budgétaires ;

- **D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la vice-Présidente en charge de l'accompagnement des Séniors de la Communauté d'agglomération à solliciter l'ensemble des financements (État, Région AURA, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, participations privées, etc.) nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer tous les documents y afférent ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à accepter dans le cadre de cette manifestation, les partenariats privés et les dons ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la vice-Présidente en charge de l'accompagnement des Séniors de la communauté d'agglomération à conclure l'ensemble des conventionnements nécessaires à la bonne organisation et réalisation de ce Forum, tel que ci-dessus indiqué, dans la limite des crédits budgétaires alloués à cet événement ;**
- **D'autoriser Madame la Vice-Présidente en charge de l'accompagnement des séniors à signer toute convention de mise à disposition à titre gracieux des espaces nécessaires à l'organisation du Forum Séniors appartenant à la commune d'accueil de la manifestation au profit de la communauté d'agglomération ;**
- **D'autoriser la mise en place d'espaces dédiés aux exposants présents, à savoir, les associations, les producteurs locaux et les professionnels du secteur marchand et ainsi autoriser la mise à disposition du domaine public via des autorisations d'occupation temporaire du domaine public aux exposants aux conditions ci-dessus présentées et autoriser Madame la Vice-Présidente en charge de l'accompagnement des séniors à signer toutes conventions ou autorisation y afférent ;**
- **De fixer une redevance d'occupation des espaces dédiés à chaque exposant comme indiquée ci-dessus ;**
- **D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la vice-Présidente en charge de l'accompagnement des Séniors de la communauté d'agglomération à réaliser toute démarche et à signer tout document ou contrat nécessaires à la bonne organisation et réalisation de ce forum.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/02/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21/02/2022

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

Affiché le



ID : 063-200070407-20220217-DEL_01_14-DE